

CDD – Conseil Développement Durable

Compte-rendu réunion Assemblée plénière du 16 septembre 2024

Début de séance à 20h10.

Ont été invités le CVL (Conseil de Vie Lycéenne) du Lycée Louis Armand ainsi que Mme PELLETIER du SIARE et Mme SCHINZEL de Val Parisis pour présenter leurs projets (voir chapitres dédiés ci-dessous).

1. Validation du compte-rendu de la plénière du 27 juin 2024.

La séance du 27 juin a connu une faible affluence du fait de multiples facteurs – élections, proximité des vacances, des examens, des réunions ou spectacles de fin d'année ...

La séance du 27 juin a porté sur trois principaux points :

- Présenter la politique de gestion du patrimoine arboré ;
- Faire un retour sur les propositions d'aménagements du groupe Mobilité ;
- Faire un point sur la collecte des biodéchets.

Le compte-rendu de la réunion du 27 mai 2024 est validé.

2. Retour sur le projet de collecte de mégots sur l'Espace Public en lien avec le lycée Louis Armand

Parmi les projets participatifs présentés au printemps dernier, un dossier avait été déposé par le CVL du lycée (Conseil de Vie Lycéenne) sur un projet de recyclage des mégots. La problématique pour la ville était le coût de fonctionnement lié à ce dernier. C'est pour cela que ce projet n'a pas été sélectionné. Toutefois, la ville d'Eaubonne a trouvé l'idée intéressante et souhaité le soutenir d'une autre manière – notamment par des remontées statistiques, des témoignages d'agents de cantonnier, de Loic (Chargé de mission développement durable), de mise en relation avec le CDD (habitants) etc. – pour permettre la mise en place le projet.

Après quelques recherches, la ville a constaté que d'autres villes en France avaient déjà expérimenté cette idée. Elles sont alors soit passées par des entreprises, soit par des éco-organismes. Les entreprises concernées se proposent alors, selon le cas, de récolter les mégots et de les recycler ou du moins une certaine partie. Certains éléments de collecte peuvent rester à la charge des communes ou des porteurs de projet privés. Le mobilier spécifique à la collecte est alors modulable selon le lieu (plus ou moins discret selon l'endroit d'installation), la quantité potentiellement récoltée, ...

La ville a eu une autre idée : passer par un éco-organisme – ALCOME. *(Un éco-organisme est une société de droit privé, souvent agréée par les pouvoirs publics, qui a pour mission de prendre en charge la fin de vie des équipements et objets qui rentrent dans le périmètre d'action d'une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP)).*

Le 2 octobre prochain est prévue la mise en place d'un projet de contractualisation avec lui (ALCOME).

Au travers de cette contractualisation, ALCOME s'engage à nous apporter :

- Un soutien financier par l'attribution d'une subvention ;
- Un soutien par l'acquisition de mobiliers urbains (éteignoirs et petits cendriers sur corbeille, cendriers de rue) ;
- Un soutien technique sur le volet prévention et sensibilisation par la mise à disposition de supports de sensibilisation (affiches, cleantag) et d'une dotation de cendriers de poche pouvant être distribués dans le cadre d'événements spécifiques ;
- Un soutien pour l'enlèvement des mégots collectés par la commune.

La commune s'engage de son côté à :

- Réaliser une cartographie des lieux à haute concentration de mégots ainsi que des dispositifs de collecte (corbeilles de rue, cendriers de rue...) mis en place ;
- Travailler sur le volet répression par l'établissement d'un arrêté interdisant le jet de mégots de cigarettes sur les espaces publics ainsi que sur le domaine public concédé temporairement (terrasses de restaurants, de bar et de cafés, manifestations, ect...);
- Lancer un plan de communication sur le déchet mégot grâce aux différents canaux ;
- Produire un bilan annuel reprenant les actions effectuées chaque année et les quantités estimatives collectées.

Questions des membres du CDD à la ville et au CVL :

- Qui coordonne ce projet au lycée ? Comment est constitué le CVL ? Les élections pour un nouveau CVL est prévu dans quelques semaines, les nouveaux membres suivront-ils le projet ?
- Où en est le projet ?

Réponse du CVL :

- Le CVL est constitué de 20 membres du CA – élèves et professeurs. Mais ce sont plus les élèves qui se réunissent. Moins les professeurs qui sont moins occupés.
- Ils ont fait déjà une étude. Mr Renaud a vu plusieurs entreprises qui s'occupaient de la collecte. Les modes de collecte, coûts, etc étaient très différents. Il faut mettre en place une veille pour voir ce qu'il est possible de faire et le plus intéressant.
- Pour l'éco-organisme, un membre du CDD signale (après recherche sur Internet) qu'ALCOME a été récemment poursuivi pour non-versement des subventions à une collectivité. La ville d'Eaubonne s'engage a vérifier cette information
- Les prochaines élections du CVL auront lieu le 10 octobre. Il y a des binômes éco-délégués. Ils sont 20 membres. Ils ont environ 1 éco-délégué par classe ou plus.

Réponse de la ville d'Eaubonne :

- s'engage donc de travailler sur une cartographie qu'elle leur transmettra au plus tôt. En ville, il y a certainement plusieurs lieux stratégiques où on pourrait disposer ce genre d'installations. Elle propose d'interroger des agents de cantonnier, réfléchir en équipe et faire une première remontée à la prochaine réunion
- la ville propose également de faire attention sur sa communication afin que cela ne soit pas vu comme une incitation à fumer et de proposer des cendriers de poche par exemple comme mode de prévention

Réponse du CDD :

- un membre du CDD nous partage un retour d'expérience sur sa participation il y a quelques temps à un nettoyage collectif du Val Joli. Il a alors remarqué que, souvent, il y a beaucoup de mégots près des bancs. Il propose ainsi de rajouter un volet pour changer un maximum du parc de mobilier urbain dans cette réflexion.
- La mairie répond que c'est en effet prévu dans le projet de la ville et subventionnable.
- Le CDD se propose également de réfléchir de son côté sur les différentes options d'emplacement voire sur des retours d'expérience d'autres villes

Commentaire de Mr Renaud :

- Mr Renaud nous a par ailleurs précisé que lui-même avait fait une recherche sur les entreprises susceptibles de répondre à son projet et étudier leur offre (conditions de collectes, niveau de recyclage des mégots, niveau d'investissement nécessaire de la part du lycée/de la ville/des usagers). Il est assez dubitatif sur l'offre et les tarifications de chacune d'entre elles. Il n'avait pas forcément pensé à la possibilité d'avoir recours à un éco-organisme

➔ **Il est prévu que chacun annonce le 9 décembre prochain son avancée dans ce projet lors de la prochaine réunion plénière. Et éventuellement créer un groupe de réflexion si besoin entre le CDD et le CVL selon leurs besoins et les motivations de chacun.**

3. Projet d'aménagement du bassin des moulins en lien avec le SIARE et la Communauté d'Agglomération Val Parisis

Le SIARE, accompagné du Val Parisis présentent le projet d'aménagement du bassin du moulinet. Il s'agit d'un bassin pluvial à l'heure actuelle géré par le SIARE. On observe actuellement que l'accès est limité à certains endroits pour le public du Val du Parisis car certaines berges s'effondrent.

Elle précise que le dernier curage date de 2009. Il y a par ailleurs aujourd'hui des problématiques d'inondations lors des intempéries.

Pour rappel : en juin 2019 : effondrement de la berge nord. On ne peut ainsi plus aujourd'hui faire le tour du bassin. Ils se sont donc dit qu'il y avait un fort potentiel d'aménagement.

Bilan à date : Selon le SIARE, la stabilisation est correcte grâce racinage intéressant. Mais risque de déstabilisation du cheminement en béton. Ils ont donc décidé de fermer l'accès autour du bassin à certains endroits.

(Voir présentation Powerpoint sur aménagement sur les différents secteurs du Parc.)

Le projet : Le SIARE remonte les actions qu'il souhaite mettre le place secteur par secteur :

- Secteur 2 et 6 berges très déstabilisées. Secteur 4 juste derrière en termes de priorité, car il commence à se dégrader ;
- Secteurs 1, 3 et 5 corrects car la végétalisation permet de stabiliser les abords de l'étang.

Plusieurs objectifs :

- Hydro-écologique : freiner l'érosion et optimiser la qualité de l'eau
- Paysager : valorisation du plan d'eau : le rendre plus naturel. Faune et flore
- La lutte contre les inondations.

Propositions d'aménagements :

- Secteur 2 : il y a très peu d'espace. 1m50-2 m à la limite de Bury. Compliqué de le rendre aux piétons. Donc l'idée est de le supprimer. Créer une pente douce. Pouvoir conforter la berge.
- Secteur 6 : suppression de la promenade autour de l'étang mais mise en place de saules. Par ailleurs, l'accès à l'eau sera conservé par des pontons en pieds de berges. Création d'une zone humide.
- Création de plages à plusieurs endroits. Problématique des oies bernaches. Elles risquent de venir grignoter les herbages. L'objectif des plages est de les accueillir sans qu'elles ne créent de nuisances.

Concernant les solutions mises en place par le SIARE pour éviter les inondations, elles sont multiples :

- Suite aux inondations de 2016 et 2018, le SIARE a mis en place une étude sur le bassin versant d'Enghien (rue de Montlignon) 33 opérations. Elles sont en phase d'études, pas encore opérationnelles. Sachant que les phases de diagnostic peuvent être assez longues du fait de la saisonnalité des observations, le nombre important de parties prenantes, les différents aller-retours entre les acteurs, ...
- Plusieurs opérations rentreront en phase de travaux en 2025 car la plupart des études seront finies. Les autres seront mises en place au fur et à mesure d'ici 2030.
- Ex : près de Bury, plusieurs projets ont été établis avec l'école. Deux projets également sont en cours près des étangs Marie et le château de la chasse (début de la phase de travaux en 2026)
- ORE (Obligation Réelles Environnemental). Acte notarial = on se met d'accord sur qui fait quoi et sur quelle période car il peut y avoir plusieurs propriétaires. Difficulté présence de nombreux propriétaires le long du bassin. Il est donc difficile pour la SIARE de suivre et « obliger » ces derniers à réaliser l'entretien, etc. ... car selon l'emplacement du ru, la responsabilité est différente (1 propriétaire, plusieurs ?).
- Également, d'autres projets sont en cours sur Eaubonne : Parc Paul Nicolas, quartier Jean-Jacques Rousseau et d'autres endroits à Eaubonne.
- Les études sont longues pour des raisons administratives, de topographie, etc.

Le SIARE souhaite également organiser des projets pédagogiques en association avec la mairie : un est déjà en place avec l'Ecole Jean-Jacques Rousseau. Le Collège Bury est également participant au projet pour l'entretien notamment via des ateliers.

En ce moment, une discussion a été mise en place avec Bury pour grignoter du parcellaire mais pas pour du cheminement béton. En plus, l'idée est de développer la faune et la flore pour la biodiversité.

En ce moment, en discussion de faire un aménagement possible pour faire un petit cheminement sur les bords des berges. Peut-être au niveau de la zone 6. Par ailleurs, les zones créées (herbages) permettraient tout de même de se poser avec un livre, un pique-nique etc. quand la zone n'est pas en eaux.

Question budget, selon le SIARE, quand on passe par du génie végétal, on peut avoir des subventions de l'agence de l'eau ou par le département ou la région car le Bassin du Moulinets est un lieu emblématique qui suscite l'intérêt.

La ville propose la création d'un affichage de sensibilisation pour présenter le projet, son objectif de biodiversité, d'aménagement ... La CAVP dit que cela est prévue et qu'ils vont y travailler.

Question d'un membre du CDD : Peut-on le faire à titre personnel dans son jardin ? Le SIARE répond qu'il a une action « générale » (non auprès des particuliers) de désartificialisation des sols. Pour gérer les eaux de pluie de manière personnelle, on peut pratiquer l'« infiltration à la parcelle » c'est-à-dire qu'on gère les eaux de pluie chez soi. Un agent à la SIARE est toutefois disponible et spécialisé pour nous aider.

Ville d'Eaubonne fait un rappel : concernant l'aménagement autour du bassin pour marcher, la mairie en prend note. Toutefois, ce projet l'intéresse pour son aspect « sanctuarisation des lieux ».

4. Suivi des nichoirs installés en ville

La ville demande comment le CDD compte organiser le suivi, le nettoyage etc. ... cette année. La ville propose de s'occuper du nettoyage (il faut monter en haut des arbres pour réaliser le nettoyage ce qui peut être dangereux) mais elle pense qu'il serait intéressant que le CDD (voire les habitants d'Eaubonne) fasse le repérage des nichoirs qui ont été utilisés et donc nettoyés pour une future nidification.

Propositions faites par le CDD :

- Proposition des membres du CDD de visiter les nichoirs le moment venu (le définir ensemble) pour voir lesquels ont été utilisés pour savoir lesquels nettoyer. Le CDD demande ainsi à la mairie une cartographie permettant de connaître les lieux d'emplacement. La mairie s'engage à le faire rapidement. Une fois cela fait, la ville peut organiser le nettoyage.
- Idem pour l'affichage, la ville propose de s'en occuper. Mais elle pense que cela serait mieux que ce soit les citoyens qui en fassent le contenu. La mairie propose de réaliser ensuite la communication sur le projet sur ses différents supports (Eaubonne Mag, tableaux lumineux ...)
- Proposition de la mise en place d'un « parrainage » avec une définition des missions par secteur au préalable avec des « fiches actions » soit mis en place
- Pour faciliter la détection des nichoirs « occupés », un membre du CDD propose de disposer d'un QR code sur l'affichage au début du parc indiquant que l'on a vu un oiseau ou autre. Le faire de mars jusqu'à juin. Les habitants seraient alors impliqués dans cette démarche et notre tâche de repérage simplifiée et optimisée. Un membre du CDD propose de les disposer en mars en indiquant les lieux où sont les nichoirs.

A noter : Selon le CDD, la période n'est peut-être pas la meilleure en ce moment pour vérifier si les nichoirs sont occupés ou ont été occupés. En théorie, lorsque c'est la période de nidification, il faut « tendre l'oreille » mais il faut le faire en mai car en ce moment, ce n'est pas la bonne période. Un habitant propose de passer par une association ou une école car ils sont déjà impliqués. Et pourquoi pas de proposer un projet de « création de capteurs » auprès du Lycée car il existe une spécialité « sciences de l'ingénieur » et une autre « Option facultative : Création et Innovation Technologiques (CIT) » qui pourraient être intéressées.

➔ **Un prochain point sera établi au prochain conseil le 9 décembre prochain.**

5. Point d'étapes sur les projets présentés par la mairie et leurs avancées

La ville d'Eaubonne annonce les points d'avancée suivants pendant les vacances :

- le plateau boulevard de la république a été fait. L'élargissement des trottoirs. Une partie de la signalétique.

- Création de certains des passages piétons demandés. D'autres sont en cours :
 - Cerisaie/ Jean Macé : abaissés et marquage. Fait ou en cours.
 - Quartier Paul Bert : à l'étude. La mairie fait une étude. Celui de la Chaussée Jules César.

Point sur lequel la mairie n'a pas avancé.

- Un membre du CDD signale qu'il a envoyé un email pour parler de l'installation de la signalétique quartier de la gare (les panneaux de voie partagée ne sont pas les bons (Rue des Calais. Jean Jaurès et Pierre et Marie Curie))

La mairie dit qu'il fallait qu'elle lui fasse le tour mais les vacances puis les urgences de la rentrée ne lui ont pas, pour le moment, permis de le faire.

La mairie s'engage à faire le tour de toutes les zones cyclables pour voir ce qu'il reste à faire.

6. Projets du CDD pour 2024 et 2025

✂ Projets proposés par le CDD pour 2024-2025 (à compléter éventuellement. Il s'agira lors de la prochaine séance de se positionner (qui veut y participer) et d'en déterminer l'organisation (rythme des réunions, planning, etc))

- Projets pour les nichoirs. Repérage des nichoirs utilisés, mise en place de leur nettoyage et d'un système d'affichage. La mairie propose que le CDD fasse le contrôle des nichoirs, le contenu des affichages et eux réalisent le nettoyage et installent les panneaux.
- Pourquoi pas envisager dans le futur d'associer à ce projet des nichoirs pour chauve-souris, pour hérissons ...
- La mairie parle d'un projet de fauchage tardif ainsi qu'un projet de prairie fleurie. Rue Honoré de Balzac. Près du Val Joli et Bassin des Moulinets.
- Le CDD demande un retour lors de la prochaine séance plénière sur la collecte des déchets alimentaires.
- Un habitant propose qu'il y ait une campagne de sensibilisation sur la nécessité d'adopter une mobilité douce.
- Proposition qu'il y ait une discussion lors des prochaines séances sur les investissements concernant les fortes chaleurs. La mairie répond qu'il y a des endroits très protégés des îlots de chaleur, d'autres moins. Des lieux comme le Val Joli ou le Luat par exemple, il n'y a pas de problème. D'autres zones comme Auchan ou d'autres parkings, il fera plus chaud. Cela pourrait être un travail du CDD.
- Demande du CDD d'une remontée sur les déchets alimentaires lors de la prochaine réunion plénière.

7. Questions diverses

✂ Retour sur la réunion publique du 27 juin concernant la mise en place de la liaison n°2 du schéma directeur cyclable.

Remontée de la mairie :

Peu de gens présents lors de la réunion publique du 27 juin mais les discussions ont été très intéressantes et constructives. La mairie a pris note des remarques et y travaillent.

Remontées du CDD :

Les remontées du voisinage sont mitigées car certaines zones sont encore considérées comme dangereuses ou inappropriées pour les piétons.

La refonte de la Chaussée Jules César financée par Val Parisis a fait du bien car la chaussée était très accidentée. Toutefois, certaines signalisations (notamment pour les cyclistes sont encore à étudier). Compte tenu de la récence de cette réfection et la présence des vacances qui ont suivies, cela semble normal. Les choses vont être progressivement mises en place selon la mairie. Elle va étudier les différents lieux et points abordés ces prochaines semaines.

🗨️ **Forêt urbaine près du parc de l'Alliance.**

Remontée de la mairie : selon la mairie, la forêt ne vit pas trop mal. Ils ont mis les arbres et ils laissent la végétation pousser. Il y a trop de densité d'arbre. 350m².

Remontée d'un membre du CDD qui habite dans ce quartier suite à des remontées de son voisinage : près de la rue Rabelais. Le terrain est petit. Le nombre d'arbres planté est énorme. Peu ont souffert. Certains se sont bien implantés. D'autres non. L'idée : on plante beaucoup d'arbres pour être sûr que certains vont se développer.

Remarque d'un autre membre du CDD : revoir la signalétique pour la voie vélo chaussée Jules César – rue d'Enghien.

Proposition d'un autre membre du CDD : Projet Rue Général Leclerc. Est-ce qu'il n'y aurait pas une nécessité de revoir circulation vélo car c'est très dangereux. Réponse mairie : pas assez de place. Même en prenant sur le stationnement. Du moins sur toute la longueur. Pas possible de faire une voie alternative ?

Prochaine plénière du CDD le 9 décembre 20h, salle des fêtes, 20h.

Liste d'émargement

Sexe	Nom	Prénom	Présence réunion CDD 16/09/24
Madame	Thienot	Hoï-Yan	Non
Madame	Belladonna	Ines	Non
Madame	Devred	Violette	Non
Madame	Arroum / AIT KACI	Lylia	Non
Madame	Palacios	Christia	Non
Monsieur	Weil	Arnaud	Non
Madame	Lokpo	Maud	Non
Madame	Bigaux	Joëlle	Non
Madame	Theriez	Patricia	Non
Madame	Alix	Nicole	Non
Madame	Vickridge	Marie-Christine	Oui
Madame	Franque	Martine	Oui
Madame	Vervier	Anne-Laure	Oui
Madame	Doussaint	Jeannine	Oui
Madame	Skrzek Falaize	Dominique	Oui
Monsieur	Antunes	Alberto	Non
Monsieur	Dos Santos	João Carlos	Non
Monsieur	Caillard	Patrice	Non
Monsieur	Le Magueresse	Vincent	Non
Monsieur	François	Stéphane	Oui
Monsieur	Lay	Vincent	Non
Monsieur	Fenyi	Nicolas	Non
Monsieur	Schneider	Romain	Non
Monsieur	Hauchecorne	Jérôme	Non
Monsieur	Le lay	Stéphane	Non
Monsieur	Ikosso Lokotongo	Thaddée	Non
Monsieur	Morizot	Christophe	Non
Monsieur	Da Mota	Ramiro	Oui
Monsieur	Vanjak	Christian	Non
Monsieur	Pelin	Henri	Non
Monsieur	Legendre	Frédéric	Oui
Monsieur	Silvagno	Théo	Oui
Monsieur	Dumazet	Daniel	Non